

SERVICE DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

MONUMENTS AUX MORTS

UN PROGRAMME DE PATRIMONIALISATION

NOTE D'INFORMATION N° 21



Le Service départemental des Pyrénées-Atlantiques de l'ONACVG a pris l'initiative d'un projet interdépartemental (Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Landes, Gironde) et pluriannuel de « patrimonialisation » des monuments aux morts communaux.

A l'approche du centenaire de la commémoration nationale du 11 novembre (Loi du 24 octobre 1922), ce projet a pour ambition de valoriser, à terme, l'ensemble de ces monuments, indépendamment des caractéristiques esthétiques des uns ou des autres, car chacun témoigne de l'histoire douloureuse de la commune et de sa population.



Généralement nous appréhendons les monuments aux morts par leur fonction, celle d'origine : garder et transmettre le souvenir, ou celle d'aujourd'hui : honorer et exercer un devoir de mémoire. Mais le monument aux morts est, d'abord, un élément du patrimoine public communal et un monument funéraire par nature. C'est pourquoi, le programme de patrimonialisation s'adresse d'abord aux élus : maires et conseillers municipaux exerçant la fonction de Correspondants Défense.

Pour une première phase, 67 communes des Pyrénées-Atlantiques viennent d'être contactées par l'ONACVG. Le choix de ces communes repose sur des critères validés par un comité scientifique départemental composé d'historiens (histoire contemporaine et histoire de l'art). Les élus qui accepteront de s'engager solliciteront des partenariats locaux : associations des patrimoines et des mémoires, conseil municipal des jeunes, établissements scolaires. Les amicales, sections et comités locaux d'anciens combattants et de la mémoire seront forcément associés par les élus.



J'ai confié à mademoiselle Clara Gonzalez, étudiante en master 2 de valorisation du patrimoine, le lancement de ce projet et son suivi dans le cadre d'un stage qu'elle effectue dans mon service depuis le 1^{er} février jusqu'au 30 juin prochain. J'assurerai la continuité de ce dossier après la fin du stage.



LISTE DES COMMUNES SOLLICITEES EN MARS 2021

- *Communes dont le monument aux morts a été classé Monument Historique :*
BAYONNE, BIARRITZ, BIELLE, HENDAYE, PAU, TARDETS, URRUGNE,

- *Communes dont le monument aux morts, non classé Monument Historique, est du sculpteur Ernest Gabard :*

ARTIX, ASSAT, IGON, JURANCON, MAULEON, MONEIN, MORLAAS, PONTACQ, SAUVETERRE-de-BEARN, SOUMOULOU



- *Communes dont le monument aux morts, non classé Monument Historique, est du sculpteur Henri Poublan :*

BIZANOS, GELOS, LESCAR, NAY, PARDIES

- *Communes dont le monument aux morts, non classé Monument Historique, est du sculpteur Maxime Réal del Sarte :*

ASCAIN, CIBOURE, GUETHARY, SAINT-JEAN-de-LUZ, SARE



- *Autres communes :*

ACCOUS, ANGAÏS, ANGLET, ARAMITS, ARESSY, ARETTE, ARUDY, ASASP-ARROS, ASSON, AYDIE, BARCUS, BOEIL-BEZING, BOUCAU, BRUGES, CAMBO, ESPOEY, ESQUILE, ESTOS, ETSAUT, EYSUS, GOES, GURS, LAAS, LARUNS, LEDEUIX, LEMBEYE, LES ALDUDES, LIVRON, MERACQ, MOURENX, OLORON, ORTHEZ, OSSÈS, PORTET, REBENACQ, SAINT-PALAIS, SALIES-de-BEARN, THEZE, UREPEL, USTARRITZ.



Ce programme s'appuie sur plusieurs études réalisées par, ou à l'invitation du Service départemental des Pyrénées-Atlantiques (Enquête ONACVG de 2000, guide d'interprétation ONACVG des monuments aux morts en 2006, publications sous la direction de l'UPPA ou de la SSLA de Bayonne, dossiers et ateliers pédagogiques des Archives départementales, de la communauté d'agglomération de Pau et de l'Inspection d'académie, ateliers de découverte par l'association Destination Patrimoine).

Pau, le 22 mars 2021

Le directeur du SD ONACVG des Pyrénées-Atlantiques

Jean-François VERGEZ